

Présentation du projet de Loi de «modernisation de notre système de Santé»

Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie
du 18 juin 2015

— Le contexte: la Stratégie Nationale de Santé

— **Lancement:** Discours de Marisole TOURAINE le 23 septembre 2013

— **Objectifs:** Eduquer et Prévenir

— **Axes prioritaires d'intervention de la SNS:**

- Le choix de la **prévention**,
- Organiser les soins autour des patients et leur en garantir l'égal accès: la révolution du **premier recours**,
- Approfondir la **démocratie sanitaire**.

— Le calendrier:

— **La procédure accélérée** : Une lecture par chambre.

— **Les principales échéances:**

- ❑ *23 septembre 2013*: Discours de lancement de la SNS
Hiver 2013-2014: Débats régionaux

- ❑ *15 octobre 2014*: Présentation du projet de loi en Conseil des ministres
Janvier – Février 2015: Formation et délibération de groupes de travail

- ❑ *14 avril 2015*: Vote par l'Assemblée nationale
15 avril 2015: Dépôt du projet de loi de santé devant le Sénat

- *Septembre – Octobre 2015* : Vote du projet de loi par le Sénat

— Les thèmes principaux du projet de loi de santé:

- Volet innovation (I),
- Volet accès aux soins (II),
- Volet actions de prévention (III),
- Volet mesures spécifiques aux ARS (IV).

— I. Volet innovation

Secteur sanitaire

- Refondation du **service public hospitalier** autour d'un bloc d'obligations,
- Création des **groupements hospitaliers de territoire**,
- Reconnaissance de **maisons d'accueil hospitalière**,
- Obligation de proposer des **tarifs conventionnés** pour les médecins qui exercent en libéral dans un hôpital public,
- Assouplissement du principe de **consentement aux dons d'organes** d'un majeur décédé,
- **Transparence** accrue des liens entre laboratoires et experts.

— I. Volet innovation

Soins de proximité

- Création des « ***communautés professionnelles territoriales de santé*** » :
 - Transformation des pôles de santé,
 - Possibilité de signer un « contrat territorial ».

- Lutte contre les déserts médicaux :
 - Création du "**pacte territoire-santé,**"
 - Création du **projet territorial de santé mentale.**

— I. Volet innovation

Soins de proximité

Des mesures de suivi accru du parcours de santé du patient :

- Promotion d'une **équipe de soins primaires**,
- Mise en place du **dossier médical partagé** ,
- Obligation de remise d'une **lettre de liaison** pour chaque patient à la sortie de l'hôpital,
- Coordination des **parcours de santé complexes**,
- Mise en place du **projet d'accompagnement sanitaire, social et administratif des personnes souffrant d'une maladie chronique** (possibilité de prescrire du sport).

— I. Volet innovation

Droits des patients

- Consécration d'un **droit à l'oubli**,
- Information obligatoire du patient sur **le coût et la prise en charge** de l'ensemble des prestations subies,
- Adoption d'un **principe de non-discrimination** lors de dons de sang,
- Instauration de « **l'action de groupe** » en santé,
- **Accès au dossier médical** au concubin ou partenaire pacsé d'une personne décédée.

— II. Volet accès aux soins :

Aide au financement

- Généralisation du **tiers-payant**,
- Mise en place de **tarifs sociaux** pour les lunettes et les prothèses dentaires et auditives.

Orientation

- Création d'un **numéro d'appel national** et d'un **portail internet** d'information (prévention, gardes...).

— II. Volet accès aux soins :

IVG

- Réalisation d'**IVG médicamenteuses par les sages femmes,**
- Réalisation d'**IVG instrumentales en centre de santé,**
- **Suppression du délai de réflexion de sept jours.**

Vaccinations

- Réalisation de vaccinations par les **centres de planification ou d'éducation familiale** et par les **sages femmes.**

— III. Volet actions de prévention

Lutte contre les dépendances

- Élargissement du nombre de professionnels pouvant prescrire des **substituts nicotiniques**,
- Lutte active contre le **tabagisme** et le **vapotage**,
- Mesures de réduction des phénomènes d'**alcoolisation massive**, en particulier chez les jeunes,
- Mise en place d'une véritable politique de réduction des risques et des dommages en direction des **usagers de drogue**.

— III. Volet actions de prévention

Santé du mineur

- Développement d'actions de santé en milieu scolaire:
 - Accès à la **contraception d'urgence** dans les établissements scolaires du **second degré**,
 - Mise en œuvre d'un « **parcours éducatif en santé** ».
- Promotion du suivi médical par l'obligation de désigner un **médecin traitant pour les mineurs de moins de 16 ans**,
- Encadrement strict de l'usage des **appareils de bronzage** et renforcement de la prévention du risque d'exposition aux rayons UV.

— III. Volet actions de prévention

Éducation à la santé

- Création de l' « **Agence nationale de santé publique** » (fusion de l'INPES, de l'InVS et de l'EPRUS),
- Combat contre l'**obésité** et contre la **valorisation de la minceur excessive**,
- Développement de nouvelles pratiques de **dépistage des maladies sexuellement transmissibles**.

— III. Volet actions de prévention

Protection de l'environnement du citoyen

- Actions concrètes pour la prévention des risques sanitaires liés à **l'environnement**,
- Rétablissement du chapitre concernant les activités impliquant la diffusion de **sons** à un niveau élevé.

— IV. Volet mesures spécifiques aux ARS

ARS et instances de démocratie sanitaire

- **Création d'une ARS pour la grande région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes** : Substitution légale (Transfert des personnels, biens, obligations...),
- **Maintien des conventions et accords collectifs,**
- **Prorogation des mandats des représentants du personnel et délégués du personnel** de chaque agence,
- **Maintien des CRSA,** et des mandats de leurs membres, jusqu'à la mise en place de nouvelles instances,
- **Création des Conseils territoriaux de santé,** remplaçant les conférences de territoire.

— IV. Volet mesures spécifiques aux ARS

Planification

- Responsabilité de l'ARS pour l'**organisation et la couverture territoriale des vigilances sanitaires**,
- Création d'un **plan national de gestion du risque et d'efficience du système de soins**, décliné en région,
- Maintien des **documents de planification** (PRS) jusqu'en 2018,
- Redéfinition du **projet régional de santé** composé:
 - d'un cadre d'orientation stratégique,
 - d'un schéma régional de santé,
 - d'un programme régional spécifique.

Merci pour votre attention.

Site internet: <http://www.ars.poitou-charentes.sante.fr/>

